

L'indépendance de l'Ircantec est menacée

Nous avons été informés d'un projet de décret relatif à l'organisation financière des régimes d'assurance vieillesse gérant des régimes de retraite complémentaires. Ce projet vise un ensemble de petites institutions de retraite complémentaire du secteur privé (comme celle des clercs et employés de notaires) mais également l'[Ircantec](#), qui gère la retraite complémentaire des agents non titulaires (soit les contractuels).

En clair, il s'agit de cadrer des petits organismes de retraite complémentaires en confiant, par délégation, le choix de leurs placements à une « Commission des placements », ou à les soumettre à un régime simplifié.

Ces dispositions entraîneraient une restriction des possibilités de placements des réserves de l'Ircantec en contradiction avec les orientations actuelles.

Si les dispositions de ce projet de décret peuvent s'avérer judicieuses pour de petits organismes, **elles ne le sont manifestement pas pour l'Ircantec et pourraient avoir des répercussions sur nos retraites futures.**

L'ensemble des organisations syndicales ont écrit aux

ministres de la Fonction publique et des Affaires sociales leur demandant de retirer l'Ircantec du champ d'application de ce projet de décret.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Pour en savoir plus

Communiqué de presse de l'Ircantec du 31 août 2016:

Le 31 août 2016, le conseil d'administration de l'Ircantec, réuni en session extraordinaire, a voté les délibération et résolution suivantes :

Projet de décret relatif à l'organisation financière des régimes d'assurance vieillesse gérant des régimes de retraite complémentaire, réformant le décret n°2002-1314 relatif aux règles d'investissement des caisses de retraite [...] Le Conseil d'administration estime que le projet de décret en l'état de son écriture remet en cause la feuille de route des placements ISR (Investissement Socialement Responsable) de l'Ircantec, et plus globalement la politique des placements qui concourt à l'équilibre des régimes.

[Ircantec Com Presse - CA extraordinaire 31-8-2016](#)

.

Le projet de décret en question :

[Projet de décret sur les placements](#)

.

Le courrier envoyé par les organisations syndicales aux ministres

[Ircantec lettre OS ministres 13-7-2016](#)

.

Le courrier du président de l'Ircantec

[Ircantec lettre President ministre ASS 6-7-2016](#)

.

L'intervention du représentant CFDT au CA de l'Ircantec

Sur la forme donc, c'est un zéro pointé pour le gouvernement. Quant au fond, ce décret ne se justifie en aucune manière. Il est préjudiciable à la caisse comme à ses affiliés. Sérieusement, qui pourrait remettre en cause, éléments concrets à l'appui, les politiques de gestion de l'Ircantec, initiées par son conseil d'administration ?

Le président a rappelé l'intervention de la ministre de l'environnement lors de notre colloque à Paris, se félicitant, nous félicitant, pour nos politiques de placement conformes à la loi de 2015 sur la croissance verte et la transition énergétique.

A la même occasion, le directeur général de la caisse des dépôts, Pierre René Lemas, comme la maire de Paris, Anne Hidalgo, félicitaient également l'Ircantec pour ses placements ISR.

Et ce n'est pas par hasard que notre régime a obtenu deux IPE Awards du meilleur régime de retraite européen pour la qualité de ses placements, en 2013 et 2015.

[Ircantec Intervention CFDT CA 3](#)